EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 29 septembre 2008



MAIRIE DE DIJON

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire

: M. BORDAT

: M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASS Membres présents M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mile KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST -Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - MIle MODDE - MIle MASLOUHI - MIle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M.OUAZANA : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Melle MASLOUHI) - M. Membres excusés BEKHTAOUI - M. AYACHE (pouvoir M. DUGOURD) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. OUAZANA) Membres absents

OBJET DE LA DELIBERATION

Garage municipal - Vente de matériel réformé

Monsieur Deseille, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan de réforme des véhicules de la Ville, une vente de ce matériel aux enchères, par l'intermédiaire du service des Domaines, est proposée en 2008. La recette susceptible d'en résulter est estimée à 40 000 € environ (35 000 € pour les véhicules et 5 000 € pour le matériel).

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la vente, par la Ville, de matériel réformé, par l'intermédiaire du service des Domaines, au titre de l'année 2008,

- 2 décider que ce matériel sera vendu aux enchères,
- 3 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le trésorier municipal à encaisser le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉLE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

- 7 OCT. **2008**

